

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 11 juin 2019	Dossier complet le : 27 juin 2019	N° d'enregistrement : 2019-4055

1. Intitulé du projet

Redéveloppement du Centre Commercial La Mayenne, à Laval.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Immobilière Carrefour

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marie-Anne Lepelletier - Directrice Conception

RCS / SIRET

3 2 3 4 3 9 7 8 6 0 0 1 3 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41° a)	Le nombre de places totales existantes est de 1 410. Le nombre de places totales futures est de 1 186 (suppression de places pour la création du bâtiment et création de places sur un terrain qui n'en comportait pas).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le redéveloppement (démolition-reconstruction d'une partie de la galerie marchande) du Centre Commercial La Mayenne à Laval entraînant l'extension de la surface de vente de 3 229 m². L'ensemble commercial proposera une surface de vente totale future de 16 079 m².

Le projet consiste en la démolition de 2 335 m² de SDP de la galerie existante et la reconstruction de 9 493 m² de SDP comprenant une vingtaine de boutiques et de kiosques, ainsi que 2 moyennes surfaces.

Un espace médical d'environ 600 m² et un espace de loisirs d'environ 700 m² seront également aménagés en R+1 de la nouvelle partie du bâtiment commercial.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de densifier un centre commercial ancien, par la création d'une offre complémentaire, d'améliorer l'architecture, la végétalisation et la visibilité d'un site en entrée de ville, permettant d'embellir et de créer une vitrine de la zone commerciale. De plus, il permettra de constituer une nouvelle place urbaine et un nouveau paysage urbain, au travers d'un cadre naturel et paysager, tout en améliorant le confort des usagers. Ce projet permettra la revalorisation d'une friche industrielle anciennement occupée par un bâtiment de fabrication de toitures (démolition en 2014). Cet espace est déjà imperméabilisé. Entre 80 et 90 emplois seront créés.

Le projet vise également la certification « BREEAM New Construction » (British Research Establishment Environmental Assessment Method) au Niveau Very Good avec :

- Le choix d'une intégration maximale du bâtiment dans son environnement urbain et végétal
- L'amélioration des performances énergétiques (RT 2012 améliorée de 15%)
- Un plus grand respect de l'environnement, par le stationnement (incitation à l'auto-partage pour le personnel, places pour véhicules électriques) et par l'incitation aux modes de déplacements doux (matérialisation au sol de cheminements piétonniers, création de pistes cyclables et d'abris à vélos sur le site).
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur le site.

Tout au long du projet, les prescriptions techniques et environnementales sont suivies par un "BREEAM Assessor" qui réalise un rapport d'audit détaillant les critères du référentiel mis en œuvre avec des preuves.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les éléments suivants seront réalisés durant la phase travaux :

- Démolition d'une partie de la galerie existante.
- Création de nouvelles boutiques et de nouveaux services
- Création d'un nouveau mail
- Création d'une entrée sur le parking Nord
- Déplacement à l'Est de l'entrée supprimée par l'extension
- Réaménagement du parking sur la zone libre suite à la démolition des bâtiments de la société LARIVIÈRE
- Requalification paysagère de l'ensemble du parc de stationnement
- Développement des accès en modes doux et en transports en commun.

La réalisation des travaux est soumise à l'application d'une charte de chantier vert : Carrefour a établi une charte d'engagement de développement durable sur les aspects Energie, Eau, Matériaux, Déchets, Intégration paysagère et Chantier à faible nuisances (nuisances visuelles, acoustiques pour les riverains, les ouvriers et l'environnement de la préparation de chantier à la phase de réception des travaux).

Un responsable environnemental du chantier est nommé afin de veiller à son bon déroulement (propreté, gestion des déchets, prise en compte des réclamations, contrôle du chantier sur les aspects environnementaux).

Le centre restera accessible au public et en fonctionnement durant les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La totalité de l'extension se situe sur des zones déjà imperméabilisées. Aucune surface supplémentaire ne sera imperméabilisée. Au contraire, le projet permet la création de 3 523 m² d'espaces verts supplémentaires, représentant une augmentation de 42% par rapport à la surface existante, soit 11 816 m² d'espaces verts au total.

Le volume total de rétention des eaux pluviales est estimé à environ 630 m³. Le système de rétention sera de type bassin enterré sous chaussée à l'Est du projet de redéveloppement du Centre Commercial La Mayenne.

L'éclairage du futur parking sera assuré par des candélabres disposant d'une bonne efficacité lumineuse, orientés vers le sol, avec un système de gestion par horloge (coupure de 23h à 5h) et détection de la luminosité (lumendar).

Un local déchets sera créé dans la partie extension, permettant le tri de plusieurs types de déchets.

Le projet intégrera 5 nouveaux abris-vélos de 25 places chacun, et 1 abri-vélos électriques de 17 places, 26 places réservées aux PMR, 35 places équipées de bornes dédiées à l'alimentation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et 60 places réservées au covoiturage (plus de 5% des places totales).

Des préconisations environnementales seront également transmises aux preneurs à travers des baux verts.

Le bâtiment renverra l'image d'une écriture contemporaine intégrée dans son contexte, à la lisière du bocage lavallois.

Dans le cadre du projet, l'accent est mis sur une végétalisation de qualité avec des essences locales recommandées par l'écologie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de Permis de Construire valant Autorisation d'Exploitation Commerciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain	88 530 m ²
Surface de plancher démolie	2 335 m ²
Surface de plancher créée	30 448 m ² (dont 9 493 m ² d'extension)
Surface espaces verts	11 816 m ² (dont 3 523 m ² d'extension)
Plantation arbres projet	197
Bilan global des places de parking créées	- 224 places (1 186 places contre 1 410 à l'état existant)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 8 0' 0 6" 79 Lat. 4 8° 0 7' 9 3" 20

Centre Commercial Carrefour La
Mayenne

46 Avenue du Maréchal de Lattre de
Tassigny
53 000 Laval

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre du dépôt de PC pour la
création du centre commercial de la Grivonnière (12 000 m² SHON et 6 000
m² SDV), PC n°5313085K0505, accordé le 23/10/85, modifié par arrêté le
22/08/86

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département de la Mayenne ont été approuvés le 2 novembre 2011 et le 6 juin 2014. Le site n'est pas concerné par ces plans de prévention du bruit dans l'environnement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention des Risques Inondation, a été approuvé par arrêté le 29 octobre 2003. Le site du centre commercial n'est pas concerné par ce risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension se fera sur une partie du site anciennement occupée par LARIVIERE SA, recensée dans la base de données BASOL, et qui faisait l'objet de relevés piézométriques réguliers. Lors de la vente du terrain, le site a fait l'objet d'une décontamination des sols sur l'ancienne zone de traitement de bois et le rapport conclue à l'absence de pollutions.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est située à moins de 15 km du site (Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des masses d'eau souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux, de l'ordre de 19 000 m3. Ce volume en déblais correspond aux terrassements nécessaires pour la plateforme de l'extension de la galerie, pour les plateformes de voiries et trottoirs, du système de rétention des eaux pluviales et des surfaces d'espaces verts.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux, de l'ordre de 19 000 m3. Ce volume en déblais correspond aux terrassements nécessaires pour la plateforme de l'extension de la galerie, pour les plateformes de voiries et trottoirs, du système de rétention des eaux pluviales et des surfaces d'espaces verts.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'espaces naturels remarquables. Les espèces sont communes ou horticoles (Annexe 8). Dans le cadre de la certification BREEAM, un écologue a été missionné pour proposer la mise en place de mesures favorables à la biodiversité, y compris des mesures de protection des bosquets et arbres isolés non impactés par les travaux (Annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 sont situées à plus de 15 km, le projet sera sans impact sur ces zones naturelles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera également sans impact sur les zones ZNIEFF aux alentours, la plus proche étant située à 1,8 km du site. Le site n'est pas concerné par les plans de prévention du bruit dans l'environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les types d'espaces verts qui seront impactés directement par les travaux d'extension sont constitués d'arbres isolés et de pelouses urbaines (faible valeur écologique) (cf. Annexe XX). Cependant, le projet permettra la création de 3 523 m ² d'espaces verts supplémentaires, et la plantation de 153 arbres, ce qui amènera le nombre total d'arbres à 297 après projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Laval comprend un barrage au niveau de l'Étang de Barbé de classe C, qui correspond à une vulnérabilité moyenne. Cependant, le site étant situé de l'autre côté de la rivière la Mayenne et du fait de son éloignement par rapport à ce barrage, il n'est pas concerné par ce risque de rupture de barrage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Laval est concernée par le risque de séismes. Ce risque est faible, la commune étant située en zone 2 selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Le site du Centre Commercial n'est donc que peu concerné par ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur le trafic actuel sera compris entre +7% et +8% le vendredi et le samedi, selon l'étude trafic du Centre Commercial La Mayenne réalisée par le cabinet Ascode (Annexe 9).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant le chantier, aucune opération de nuit ne sera effectuée. Pendant l'exploitation, le projet respectera les valeurs limites d'émergence la nuit de 22h à 7h, conformément au Décret n°2006-1099 en vigueur. L'activité future de l'extension impliquera l'accueil de 5 petits porteurs supplémentaires par jour (actuellement 30) pour les livraisons de la galerie, qui seront effectuées de 8h30 à 10h du matin. La zone d'habitats la plus proche se situe à 20 mètres du centre, et séparée par la rue Charles Toutain (Annexe 10).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a aucune activité industrielle prévue sur le site pouvant générer des odeurs.</p> <p>Les produits et déchets issus des parties communes de la galerie marchande, des moyennes surfaces et des boutiques seront stockés et triés dans une zone commune. Les futurs restaurants géreront leurs propres déchets. Il sera veillé à ce qu'il n'y ait pas de gêne particulière pour les occupants et les clients.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle prévue sur le site pouvant générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage du futur parking sera assuré par des candélabres, orientés vers le sol, avec un système de gestion par horloge (coupure de 23h à 5h) et détection de la luminosité (lumendar). L'éclairage intérieur et extérieur sera mis en place selon les normes NF EN 12464:2011. Il y aura des émissions lumineuses par les enseignes lumineuses qui seront réduites.</p> <p>En effet, il sera assuré un choix de luminaires efficaces et respectueux de l'environnement, en évitant la pollution lumineuse, que ce soit vers le voisinage ou vers le ciel (certification BREEAM).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les engins utilisés auront des moteurs conformes aux normes d'émissions. Les engins utilisés seront en bon état. Les émissions atmosphériques des peintures et des matériaux (colles) sont limitées au stade de la réalisation et des aménagements des bâtiments. Les rejets polluants dans l'air seront liés au trafic des véhicules supplémentaires générés par le projet. Pour limiter ces rejets, des places covoiturages et de véhicules électriques, des abris vélos et des cheminements piétons sécurisés (incitation à l'utilisation des modes doux) seront mise en place.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le volume total de rétention des eaux pluviales est estimé à environ 630 m3. Le système de rétention sera de type bassin enterré sous chaussée à l'Est du projet, avec un débit de fuite maximal de 3 l/s/ha. Les eaux pluviales de voiries et de toitures sont dirigées de façon gravitaire vers le bassin de rétention enterré pour limiter le débit de fuite avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales existant du Centre Commercial.</p> <p>Ce réseau existant est ensuite raccordé au réseau Eaux Pluviales public à l'Est sous la rue André Château.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de risque liés aux effluents.</p> <p>Durant le chantier, les effluents seront récupérés et le sol sera imperméabilisé sur les zones à risque (disposition provisoire de chantier facilitant la rétention des pollutions). Les zones de stockage seront bâchées avec récupération des eaux de ruissellement, des dispositifs de récupération des eaux de lavage des bennes à béton seront mis en place, ainsi que des zones spécifiques pour les produits polluants équipées de bac de rétention. En phase d'exploitation, les eaux sont dépolluées par un séparateur à hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par l'activité commerciale en phase d'exploitation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIB (Déchets Industriels Banals) - OM (Ordures ménagères) <p>Les déchets produits en phase de réalisation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIB (Déchets Industriels Banals) - OM (Ordures ménagères) - DIS (Déchets Industriels Spéciaux)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas d'imperméabilisation supplémentaire de la parcelle, il se construit sur la partie déjà imperméabilisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du projet de redéveloppement du centre commercial la Mayenne à Laval, le niveau « Very Good » de la certification environnementale BREEAM est d'ores et déjà visé à ce stade du projet.

Dans le cadre de la certification, des préconisations visant à améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité du site seront mises en place (accompagnement d'un écologue).

Des mesures de réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé humaine seront mises en place dans le cadre de la charte de chantier vert, ceci afin de prévenir et de limiter la pollution des eaux, de l'air et du sol.

Lors de la phase d'exploitation, des dispositions seront prises pour limiter les nuisances lumineuses, olfactives et sonores. En ce qui concerne la gestion des déchets, un espace de tri sélectif sera créé où chaque preneur, contribuera au tri de déchets recyclables différents.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension et de redéveloppement du centre commercial la Mayenne à Laval concerne la construction de surfaces de vente supplémentaires, ainsi qu'un réaménagement et une requalification paysagère du parc de stationnement. Cet aménagement conforte l'activité commerciale du site.

Le site est déjà imperméabilisé et ne présente pas d'enjeu écologique notoire (Annexe 8). Il s'agit donc d'une densification de l'existant : extension du centre commercial sur un site déjà imperméabilisé.

La concrétisation de l'ambition environnementale du projet se traduit par une certification BREEAM initiée dès la conception et ce jusque la livraison.

Ainsi, au vu des enjeux et de leur prise en compte, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice architecturale, paysagère et Développement Durable.
Annexe 8: Diagnostique écologique
Annexe 9: Etude de trafic (ASCODE)
Annexe 10: Flux de livraison (documents tirés de la CDAC)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Boulogne Billancourt

le, 27 juin 2019

Signature

Immobilière Carrefour

58 Avenue Emile Zola

92649 Boulogne-Billancourt Cedex

R.C.S NANTERRE 323 439 786

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

